

Elevage des cervidés : Une alternative intéressante ?

**1^{er} Module FSIP pour détenteurs
de cervidés**

20.316 A



Date

Vendredi 3 juillet 2020

Lieu

Auberge de la Croix-Rouge / Gasthof zum Roten
Kreuz
Dorfplatz 8
CH-1735 Giffers FR
+41 (0)26 418 11 25

Public

Eleveur-euse-s de cervidés et toute personne inté-
ressée

Responsable

Pascal Python, AGRIDEA

Contenu

- Exigences de formation pour l'obtention de l'attestation.
- Importance des élevages de cervidés en Suisse.
- Considérations pratiques de la conduite d'un élevage.
- Autorisations (bâtiments, clôture, détention et l'abattage) avant de démarrer.
- Maladies des cervidés en enclos : prévention et traitements.

Remarques

Ce cours (module 1) est partie constituante de la formation spécifique et indépendante de la profession (FSIP) pour les éleveurs de cervidés. La participation aux 6 journées théorique (6 modules), la réussite de l'examen écrit, et le mentorat (stage pratique chez un éleveur expérimenté) sont les trois conditions pour l'attestation FSIP et donc pour l'obtention de l'autorisation cantonale de détention d'animaux sauvages. Cette formation est organisée par AGRIDEA, le Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants (SSPR) section cervidés et l'association suisse des éleveurs de cervidés.

Programme détaillé

Vendredi 3 juillet 2020

Dès 08h30 **Accueil, café, croissants**

09h00 **Introduction**

Tour de table des participant.e.s

Exigences pour l'obtention de l'attestation et déroulement des modules de formation

Pascal Python, AGRIDEA
pascal.python@agridea.ch

09h30 **Élevage des cervidés**

Branche de production de niche : importance en Suisse

Conduite d'un élevage : considérations pratiques

Questions et discussion

Pascal Python, AGRIDEA
Nicola Dänzer
Membre du comité de
l'ASEC / Eleveur de daims
nicola@optimix.ch

10h30 **Pause-café**

Quelles autorisations resp. clarifications doivent être absolument réglées resp. décidées avant l'achat des animaux ?

- 10h45**
- Règle de l'aménagement du territoire pour la détention de cervidés hors zone à bâtir.
 - Permis de construire pour les bâtiments (abris) et les clôtures : quels sont les aspects importants lors de la demande de construire ?

Vincent Pitteloud
Service du développement territorial (SDT) du canton de Vaud, Constructions hors des zones à bâtir
vincent.pitteloud@vd.ch

- 11h30**
- Autorisation de détention d'animaux sauvages et abattage – Quelles sont les règles à respecter ?

Questions et discussion sur les deux exposés

François Caula,
Direction des affaires vétérinaires et de l'inspectorat du canton de Vaud
francois.caula@vd.ch

12h30 **Dîner**

13h30 **Aspects sanitaires des cervidés en enclos**

- Quelles sont les maladies les plus importantes et où les éleveurs trouvent-ils de l'aide en cas d'urgence ?

Questions et discussion

Nadja Blaser
Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants (SSPR)
nadja.blaser@caprovis.ch

14h30 **Déplacement sur l'exploitation Gugler**

14h45 **Visite de l'élevage de Heinrich Gugler, Rechthalten**

Exemple d'un élevage réussi

Questions sur l'exploitation

Heinrich Gugler
heinrich.gugler@bluewin.ch
Schlossweid 215
1718 Rechthalten

16h00 **Conclusions et évaluation du cours**

Pascal Python, AGRIDEA

16h15 **Fin de la journée**

Informations pratiques

Inscription

[20.316 A](#)

Délai d'inscription

Vendredi 26 juin 2020

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales.
Vous pouvez les consulter sur www.agridea.ch/termes-et-conditions.

Informations

+41 (0)21 619 44 06 ou cours@agridea.ch

Informations sur le contenu

Pascal.Python@agridea.ch

Prix

Membres du SSPR <u>et</u> de l'ASEC :	CHF 250.–/module
Membres du SSPR <u>ou</u> de l'ASEC :	CHF 300.–/module
Autres participant-e-s :	CHF 350.–/module
Examen final :	CHF 180.–/examen final

Informations sur les avantages et prestations à devenir membre du SSPR, de l'ASEC, et formulaires d'adhésion

- **SSPR:** [informations](#), [formulaire d'adhésion](#) (détenteur n'ayant pas encore d'animaux, il est possible de devenir membre actif en inscrivant 1 comme nombre d'animaux)
- **ASEC :** [informations](#), [formulaire d'adhésion](#) (devenir membre actif ou passif = sans cervidés)

Les vacances (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée, location de salle et matériel) se montent à CHF 50.– et **sont comprises dans le forfait**.

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Désistement : Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100.– sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la dédite demandée par les lieux d'accueil (restaurant). Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux inscriptions.

Plan d'accès

Auberge de la Croix-Rouge / Gasthof zum Roten Kreuz, Dorfplatz 8, CH-1735 Giffers,
<http://www.aubergedelacroixrouge.ch/fr/>



14h30, déplacement pour visiter l'élevage de Heinrich Gugler

